



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

XXème congrès du SNFOCOS

GUIDEL 4-7 octobre 2021

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Etablissements des UGECAM

La Commission permanente professionnelle des établissements des UGECAM réunie à GUIDEL du 4 au 7 Octobre 2021 lors de son 20ème congrès :

- Rappelle l'appartenance des UGECAM et de ses établissements à l'Assurance Maladie,
- Affirme ses valeurs de solidarité rattachées aux organismes de Sécurité Sociale sur l'ensemble du territoire.

Les personnels des établissements des UGECAM ont traversés la crise sanitaire du covid 19 sans jamais interrompre leurs missions en santé. Cependant ceux qui jadis étaient applaudis se retrouvent aujourd'hui dans une injonction paradoxale.

Fatigue, travail intense, stress, sont le lot quotidien des cadres, médecins et ADD des établissements sanitaires et médico-sociaux, à cela s'ajoute le contrôle des PASS sanitaires et des vaccinations qui les emmène quelque fois à gérer des situations conflictuelles voir de l'agressivité.

La commission condamne :

- Les iniquités des primes COVID,
- L'échec du dialogue social dans la négociation de la classification,
- Des injustices d'attribution du SEGUR de la santé.

Le groupe UGECAM affiche un budget équilibré après plusieurs années de déficit qui ont conduit les établissements à réduire leurs activités voire à fermer des lits.

La commission s'interroge sur l'avenir des 13 UGECAM régionaux au regard du rôle du groupe national qui décline ses stratégies.

Faut-il y voir un nouvel avenir pour ces UGECAM ?

La commission témoigne d'ores et déjà de son attachement au sein de l'assurance maladie et de la convention collective nationale.

Cependant dans un contexte en évolution permanente (virage ambulatoire pour le sanitaire, la transformation de l'offre pour une société inclusive) la représentativité des établissements des UGECAM doit être considéré comme un maillage essentiel dans l'offre de soin au sein de chaque région.

Devant le manque de reconnaissance pour l'ensemble des professionnels du groupe UGECAM pendant la crise sanitaire et ce malgré la mise en place par les cadres des UGECAM de plan de continuité d'activité, la situation reste inquiétante :

- des établissements soumis à la concurrence,
- des emplois en tension,
- de nombreuses démissions,
- des politiques publiques engageant les établissements médico-sociaux dans des transformations majeures impactant l'avenir des personnels,
- des services supports de plus en plus externalisés, et un manque de personnels administratifs et techniques évident,
- un patrimoine immobilier à bout de souffle,
- un virage numérique pris à petite vitesse impactant les conditions de travail des cadres (télétravail, outils de gestion obsolète ou non adapté),
- des innovations difficiles à mettre en œuvre malgré l'engagement des personnels,
- une non prise en compte des évolutions de certains métiers (tels que les coordonnateurs de parcours),

Face à ces constats, la commission identifie les enjeux de demain qui portent essentiellement :

- sur l'attractivité de nos métiers,
- sur les conditions de travail de nos managers,
- sur une formation professionnelle permettant de renforcer les parcours,
- sur les moyens nécessaires en personnels.

Au regard de l'ensemble des situations évoquées, la commission permanente des établissements des UGECAM revendique :

- l'application du Ségur de la santé sans discrimination à l'ensemble des professionnels du groupe UGECAM,
- le maintien et l'optimisation des plateaux techniques (matériels et humains) pour garantir la qualité des prestations,
- la valorisation des parcours internes par la promotion et par la formation professionnelle,
- le financement par la CNAM de la prime d'intéressement découlant du CPG.

La commission permanente des établissements des UGECAM exige aussi des conditions de travail et des prestations hôtelières et d'accueil des publics, décents au travers d'une politique patrimoniale permettant la mise aux normes et la réhabilitation des locaux.

Par ailleurs, la commission observe une aggravation du malaise et une dégradation des conditions du travail des cadres exerçant dans les établissements et services, par une généralisation du télétravail non organisé et sans accord d'entreprise.

Dans ce contexte, la commission des établissements des UGECAM mandate le bureau National et son secrétaire national pour :

- Rendre attractif nos métiers,
- Avoir une véritable politique de rémunération valorisante,
- Exiger l'application du Ségur de la santé pour l'ensemble des professionnels du groupe

- UGECAM,
- Exiger une négociation sur la révision de la classification respectueuse des emplois de la santé et des niveaux de responsabilités.
- Reconnaître et faire connaître les compétences des UGECAM au sein des organismes de la sécurité sociale :
 - exemple en CPAM : développement du DMP, mission PFIDASS, mission DUODAY,
 - exemple en CAF : COG centré sur l'inclusion des personnes en situation de handicap

Composition de la Commission Permanente Professionnelle des Etablissements des UGECAM

Secrétaire : Florence CAMIA(13)

Secrétaire Adjoint : Jean-Marc MELIS (06)

Membres :

Stéphane BIANCO(83)

Jean-Patrick CARLI(83)

Julia PINELLI(83)

Pascale RAMON(13)

Eva GIRAUDO(06)